

## Procès-verbal du Conseil d'Administration

#### 18 mai 2024 à Bron

**Présents**: AURAMBOUT Stéphanie, BRECHET Sophie, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Éric, DEFOUR Jean-Pierre, DORNE Emilien, GALLET Bernard, JACQUET Pascal, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, LANDY Pascale, MESONNIER Gilles, RIPERT Alain, ROUX Nathalie, SENECLOZE Daniel, SCHUTTERS Thierry, SINGLA Patrick.

Absents: LEFOULON Geneviève, MOREL Carine, PEAN Patrick, REY Amandine, UROZ Frédéric.

**Excusés**: BARATA Paula, BOUSSUGE Martine, CAPPI Ingrid, COLOMBANI Frédéric, DAVIET Jean Michel, DOURY Frédéric, EYMARD, MOREAU Florian, PERRIN Patrice, PICHONNIER Clément, RONDEAU Solène

Participent: MOUSNIER Géraud, CADEI Franck, SOBIERAJ Daniel.

La réunion est ouverte à 9h45 sous la présidence d'Alain Ripert qui remercie les personnes présentes.

#### Introduction

Nous pouvons faire un point sur les derniers évènements sur notre territoire :

- Salles quasi pleines lors des matches internationaux qui ont eu lieu; les équipes de France mobilisent nos handballeurs / handballeuses de la région.
- Nous espérons que d'autres rencontres pourront être organisées sur le territoire AURA à l'avenir, avec notamment la belle salle LDLC à Décines qui a donné entière satisfaction.
- Deux équipes du territoire participent ce week-end aux inter-comités
- L'incroyable tournée a été une grande réussite ; cette tournée était très différente de celles mises en place dans le passé.

Les grandes échéances à venir sont les assemblées générales électives, les Jeux Olympiques et une potentielle arrivée d'un nombre important de licencié(e)s; il faudra étudier les moyens que nous pourrons nous donner pour les accueillir au mieux.

#### Assemblée Générale élective de la Ligue

#### **Commission Electorale**

La constitution de la commission électorale a été validée préalablement par le Bureau Directeur et est soumise au Conseil d'Administration ce jour.

- Jean-Claude Barby, licencié dans un club AURA; Jean-Claude a déjà suivi les précédentes élections comme président de cette même commission.
- Evelyne Glayze : trésorière du CROS et présidente du comité de tir à l'Arc
- Michel Godard, délégué de la FFHandball et secrétaire général de la FFHandball

Deux personnes missionnées par la DRAJES étaient prévues initialement : Christine Renaud et Gilles Malfondet ; en séance nous apprenons qu'un changement est effectué. Les noms des deux personnes seront communiqués au plus tôt par la DRAJES mais il y aura probablement le directeur de la DRAJES.

Les personnes présentes valident la commission sur ce principe ; la procédure électorale leur sera envoyée.

La procédure électorale a été déclinée avec l'aide de Valérie Corduri-Daviet et Géraud Mousnier et a été envoyée. Les listes électorales et les listes des représentants des comités doivent être envoyées au 25 mai 2024 16h00 maximum.

#### Assemblées Générales

Deux assemblées générales auront lieu : il devra y avoir deux procurations différentes pour ces deux évènements, sur un seul document.

Un émargement devra être fait pour ces deux AG, avec remise des zapettes entre les deux évènements.

#### Ordre du jour des Assemblée Générales

L'ordre du jour est présenté en séance : il est validé par un vote individuel des rapports de la saison passée, à l'inverse de l'option prise par la FFHandball.

La date limite de restitution par les différents services et commissions est le 20 mai 2024.

Question concernant la participation aux repas des différentes personnes, notamment pour celles figurant sur des listes : les repas des membres actuels du CA qui sont présents sur des listes sont pris en charge par la ligue. Pour les autres personnes des listes, les repas seront pris en charge par les personnes elles-mêmes (pour des raisons d'équité.).

Il est acté que chaque liste présentera son projet durant 15 mn (présentation sans échanges ni questions / réponses). Un tirage au sort aura lieu en fin d'AG ordinaire pour définir l'ordre de prise de parole ; il sera effectué par le président de la commission électorale.

Les représentants des comités sont élus selon deux collèges : un collège masculin, un collège féminin. Les candidats seront retenus selon le pourcentage obtenu, en respectant la parité.

A date, certains comités ne seront pas représentés; à minima quatre comités ne seront pas représentés.

Les représentants de la ligue seront élus lors de l'AG élective de la ligue, après proposition du nouveau Conseil d'Administration. Les présidents des différents services et commissions seront présentés aux clubs.

Durant la réunion du nouveau Conseil d'Administration, seront présentés les points suivants :

Présentation du Groupement d'employeurs par Jean-Pierre Defour ou Christine Renaud, selon la liste qui sera élue.

Nouveautés du logiciel fédéral (Gest'hand).

Présentation des salariés dont la présence est obligatoire sauf cas de force majeure.

La problématique des incivilités sera abordée non pas en AG mais sur chaque comité afin d'être plus percutante.

Le budget 2024 est à ajouter à l'ordre du jour (les tarifs devront être votés).



Daniel Sénécloze se tiendra à disposition des listes afin de fournir toutes les informations nécessaires à sa bonne compréhension

Plusieurs solutions concernant le budget ont été émises :

- Faire une AG extraordinaire en respectant les délais
- Faire voter le budget lors de l'AG, dans la mesure où la saison est déjà entamée depuis six mois

Il s'agit d'un prévisionnel que l'équipe élue pourrait remanier selon ses objectifs.

## Vœux émis par les clubs

Valérie Corduri-Daviet précise :

- La licence volontaire proposée lors de l'AG fédérale a été rejetée.
- Tout vœu engendrant des dépenses importantes ou pertes de recettes doit être accompagné d'un volet financier compensant les frais supplémentaires éventuels que les modifications imposent (art.3.2. du Règlement Intérieur Ligue AURA).
- Tous les services concernés par les différents vœux ont rendu leurs avis sur les points qui les concernent.

(Cf Annexe 1 Etude des vœux)

#### **Finances**

La FFHandball a fait plusieurs types de licences selon les pratiques : il y a donc une démultiplication des lignes tarifaires.

(Cf Annexes: 2024 Budget V2, Rapport Financier)

Une proposition de régulation du budget en lien avec les adhésions suite à l'AG de la FFHandball est faite :

- Pas de changement sur la partie dirigeants
- 1 € d'augmentation sur les autres licences
- 2 € pour le para-hand / handensemble

La FFHandball a présenté les tarifs en combinant la pratique et les tranches d'âge : la présentation doit être refaite en conséquence. Le service financier va aligner l'affichage des adhésions sur celle de la FFHandball.

La pratique du beach ne sera pas possible avec une licence de hand à 7. Sur le territoire, nous n'avons pas de compétition beach ; l'adhésion loisirs sera appliquée.

Pascale Landy précise qu'il existe un certain nombre d'aides directes pour les licenciés (Pass'Sport, mairie, CAF, comités...) qui permettent d'avoir des cotisations moins élevées. Les instances doivent augmenter leurs tarifs de licences en proposant des services associés.

La présentation sera faite à l'identique de la FFHandball.

- L'augmentation du montant des adhésions est soumise au vote :
  - o 1 contre
  - o 1 abstention



- L'augmentation des mutations est proposée au vote avec une augmentation de 5 € pour les adultes et de 1€ pour les jeunes :
  - o 3 contre
  - o 2 abstentions

Il est probable qu'il y aura des interrogations et des erreurs lors du choix du type de licence par les licencié(e)s.

Daniel Sénécloze précise que toutes les commissions ont fait des efforts afin de parvenir à un équilibre, et qu'il se tient prêt à passer une journée avec chaque liste afin d'échanger sur ces différents points. Le résultat prévisionnel est aussi amélioré par les recettes attendues par les matches internationaux, mais il est impératif de trouver d'autres recettes.

Concernant l'arbitrage, certaines évolutions ont été votées l'an dernier et sont intégrées dans l'affichage des tarifs. Un point de rendez-vous pour les binômes doit être mis en place, et ce pour tous les niveaux.

Le budget général proposé est soumis au vote, avec une projection à 44 000 licencié(e)s :

- 2 contre
- 1 abstention

La situation au 30/04/2024 affiche une situation plus positive que le prévisionnel initial.

Une situation au 31/05/2024 sera préparée pour l'AG, sous réserve que les feuilles de temps soient bien saisies, ainsi que les factures et les notes de frais.

Une vingtaine de clubs sont en retard, dont certains se sont engagés à régler avant le 15 juin 2024. Les versements tardifs des subventions mettent en difficulté les clubs qui ont du mal à gérer leur trésorerie.

Dans le cadre de difficultés financières, il serait opportun que la commission d'arbitrage soit au courant, de manière à gérer les décisions afin de minimiser les frais de déplacement, dans la mesure du possible.

#### **Points Sportifs**

Alain Ripert met en avant certains résultats sportifs :

- Maintien en D2 de Valence
- Nous espérons le même type de résultat pour l'ASUL Vaulx-en-Velin et Le Pouzin.

#### **Election CSE**

Le calcul du nombre d'ETP permettant de déterminer le nombre de postes a dû être ajusté, dans la mesure où les élections ont été reportées.

• 30 mai 2024 : 1er tour, réservé aux personnes syndiquées

13 juin 2024 : second tour

#### **ANS 2024**

La gestion du dossier est présentée en annexe 3. Il reste une réunion afin de finaliser les répartitions.



## Validation du dernier CA

Validation du CA du 13 avril 2024 :

- 20 pour
- 0 contre
- 6 abstentions





Origine objet motivation modific avis c

Origine	Objet	Motivation	Modification proposée	Avis du CA
Annemasse	Diminution du prix des licences dirigeantes / parents	Pour un meilleur encadrement, une plus grande fidélisation des parents de jeunes, pour faciliter leur implication sur la feuille de match, le coût auprès du club ne devrait pas être de presque 50€	diminution des parts FFHB et Ligue sur ces licences au strict minimum	Non recevable
Annemasse	Individualisation des sanctions et amendes	Suite à certaines sanctions disciplinaires, les joueurs sanctionnés quittent le club pour ne pas avoir à payer les amendes. Les clubs se retrouvent à payer ces amendes, puis les joueurs en question reprennent le hand dans un autre club sans sanction ni problème	Suivi individuel des sanctions et des amendes afin que les joueurs ne puissent reprendre le handball qu'une fois les amendes payées	Non présenté à l'AG Une proposition doit être faite à la FFHB (le club doit faire un RI)
Handball Club de Loriol	Règlement CMCD et impositions sur filière masculine et féminine dans les clubs mixtes	Valoriser la féminisation et la mixité dans les clubs amateurs. Parité Homme / Femme Lorsqu'un club parvient à maintenir ou créer une section féminine ET une section masculine, la CMCD oblige à couvrir au niveau régional des obligations pour les deux filières. Or lorsqu'un club a plusieurs équipes d'une même filière (masculine par exemple), l'imposition CMCD ne se fait que sur l'équipe évoluant au plus haut niveau.	Nous proposons la modification de la réglementation des obligations CMCD dans ce sens : qu'en cas de club mixte avec une équipe régionale masculine et une équipe régionale féminine, seule l'un des deux collectifs soit imposé CMCD	Non recevable ; un projet doit être proposé



Handball Club de	Création d'une licence	Dans le cadre des appels à la féminisation du sport, pour encourager la parité homme/femme et la nécessaire mixité de nos clubs pour éduquer par le sport ses pratiquants à l'égalité des chances et des droits de chacun, nous souhaitons que les clubs mixtes soient accompagnés et soutenus par les instances et à ce titre bénéficient d'un même traitement que s'ils étaient des clubs uni sexe, sans contrainte ni imposition supplémentaire		Favorable et
Loriol	creation d'une licence « accompagnateur/bénévole »	Au regard des nombreuses obligations pour le bon déroulement et la tenue d'une rencontre officielle dès les plus jeunes catégories : 2 personnes table de marque + un encadrant de l'équipe + un responsable de salle + un accompagnateur jeune ou arbitre ou un arbitre adulte club qualifié, les structures sont étouffées de ces impositions qui nécessitent une mobilisation de plus en plus importante et conséquente de ses bénévoles. Dans la plupart des clubs, un système de parents référents se met en place afin de répondre à ces obligations. Pour ces parents, les licences sont très onéreuses pour les clubs car a minima il faut créer une licence dirigeant.  1. D'une part, ces personnes ne sont pas des dirigeants. Un dirigeant a des missions de	Comme depuis plusieurs saisons nous demandons à la FFHB la création d'une licence permettant à des accompagnateurs et/ou bénévoles ponctuels d'officier lors des rencontres officielles à des prix abordables pour les clubs.  Nous ne pouvons faire, comme cela nous a été demandé lors d'une précédente AG, de budget prévisionnel pour estimer approximativement le coût que cela engendrerait pour la fédération. Ce travail là n'est pas de notre ressort mais celui de l'instance nationale.	ravorable et présenté lors de l'AG



pilotage dans un club. Un dirigeant d'association est considéré comme son mandataire. Ses compétences et pouvoirs sont définis par les statuts de l'association et il est élu par une Assemblée Générale. Ainsi, les licences « Dirigeant » de la FFHB qui sont attribuées à des individus non mandatés par le conseil d'administration de l'association sont un contre sens important au principe de mandat d'élu d'une association. Qui plus est, cela est réducteur pour les dirigeants eux-mêmes, qui ont le même type de licence qu'une personne qui effectuera deux tables de marque dans la saison. La valorisation et la mise en lumière du travail de l'ombre des dirigeants passent également par une reconnaissance des instances fédérales, de leur place à part entière dans l'association et de leurs responsabilités qui sont engagées tout au long de leur mandat d'élus. Cela passe par les caractéristiques de leur adhésion à la FFHB. A ce titre il nous semble que l'intitulé et le qualificatif de « licence dirigeant » ne doit pas être



	employé et utilisé « à la légère ».	
	Il est donc nécessaire de créer un	
	autre type de licence pour les	
	bénévoles ponctuels ou les	
	parents accompagnateurs.	
2.	Une licence dirigeant représente	
	un coût conséquent. Lorsque	
	plusieurs parents pour chaque	
	collectif sont mobilisés pour	
	effectuer des tâches ponctuelles,	
	les frais engagés par les clubs	
	(car la plupart du temps licence	
	prise en charge par le club) sont	
	colossaux. Les clubs se limitent	
	donc dans ces prises de licence,	
	fatiguant rapidement les parents	
	de demandes récurrentes et	
	n'encourageant pas à moyen	
	terme le bénévolat et	
	l'implication dans la vie	
	associative.	
3.	De plus, la mise en place de ce	
	type de licence permettrait : une	
	augmentation du nombre de	
	licenciés FFHB (puisque les clubs	
	pourraient générer plusieurs	
	licences accompagnateurs par	
	collectif) + une mobilisation	
	progressive d'un public de	
	parents éloigné de l'engagement	
	associatif, qui pourraient	
	progressivement en acceptant	
	de petites tâches dans les clubs	



		s'investir un peu plus conséquemment dans la vie du club + ne pas épuiser les bénévoles licenciés à officier chaque WE et pérenniser leur engagement.		
Pays Voironnais	modification CMCD nationale		Nous souhaitons que les arbitres nationaux soient pris en compte dans le calcul de la CMCD des clubs nationaux (socle et seuil).	Les JA comptent dans les seuils Non présenté en AG
Handball Club de Loriol	Disponibilité des arbitres sur IHand	Date limite pour enregistrer les disponibilités des arbitres sont avant la date limite des conclusions de match. Un arbitre qui est également joueur ou entraîneur dans le club doit donc noter ses disponibilités avant même de connaître les horaires et jour de match du collectif qu'il entraîne ou dans lequel il joue. Cela ne permet donc pas aux arbitres de pouvoir cumuler leurs différents statuts dans le club.	Décaler la date limite d'enregistrement des disponibilités d'arbitre	Non présenté en AG : la souplesse existe déjà
Handball Club de Loriol	Impositions arbitres adultes / CMCD	Les arbitres des clubs sont très souvent des licenciés qui occupent d'autres fonctions dans la structure : entraîneur, joueur, dirigeant, bénévole. Le nombre d'arbitrages à réaliser dans la saison pour permettre à leur club de remplir leurs obligations est conséquent. Parfois	Imposer un nombre d'arbitrages pour le club et non sur 2 arbitres définis dans le club.	N'est pas l'objectif de la formation et du développement Non retenu



		cela ne leur permet pas d'être sur leurs autres « missions » dans le club, dans lesquelles ils trouvent pourtant du plaisir, de l'accomplissement, missions qui sont également importantes pour faire tourner l'activité du club. Le fait de faire reposer un nombre minimum à deux arbitres dans le club les contraint donc énormément et les obligent à se délester du reste. Si 14 arbitrages à réaliser dans la saison, il semblerait que cela pourrait être fait potentiellement par 3, 4 ou 5 arbitres et non forcément par 2. Permettrait aux instances d'avoir le même nombre d'arbitrages couvert par le club, et permettrait aux arbitres des clubs de faire d'autres choses dans la structure		
Roanne Riorges	Fourniture des ballons pour les clubs recevants	Chaque équipe se déplaçant transporte ses ballons. Dans certains gymnases, la colle est tolérée, dans d'autres non. Les pertes de matériel sont fréquentes. Ce qui entraine une augmentation du budget matériel	Que les clubs recevant fournissent les ballons aux adversaires. Au moins jusqu'en M15	Avis défavorable, non retenu
COC	Niveau Honneur en seconde phase -15M	Le retour d'expérience des 2 saisons avec le format actuel fait état d'un écart de niveau (observé par les résultats) conséquent, et donc un intérêt sportif réduit en phase 2 pour  Les -15 réserves reversées en Division 1, et l'obligation faite à	RP AURA -15M Réserves [] Après application des modalités de classement, les 12-6 meilleures équipes accèderont à la 2nde phase Excellence -15M Réserves dont la 1ère équipe sera	Avis favorable ; présenté lors de l'AG



leurs secondes équipes d'être versés en phase 2 Division.

- Les meilleurs -15 classiques reversés en Division 1, et donc la faible possibilité d'accès en Excellence phase 2 dans chaque poule de brassage libre (12 places parmi 10 poules)
- Les meilleures -15 réserves en seconde phase, et donc leur prépondérance en finalités

Par conséquent, une possibilité réduite d'accéder vers le -17 pour des clubs n'y figurant pas.

Le nombre d'équipes engagées permettrait d'instaurer un niveau intermédiaire « Honneur » en seconde phase, tout en garantissant davantage de places en seconde phase aux clubs engagés librement en Excellence. <u>qualifiée pour la finale</u> <u>régionale</u>.

<u>Les 6 meilleures équipes</u> <u>suivantes accèderont à une</u> <u>poule -15M Honneur Réserves</u> lors de la 2<sup>nde</sup> phase.

Les autres équipes rejoindront le niveau Division Honneur Classique lors de la 2<sup>nde</sup> phase. [...]

#### RP AURA -15M Classique

À l'issue du brassage et en application des modalités de classement, les 12-18 meilleures équipes éligibles accèderont à la 2nde phase Excellence -15M. Elles seront réparties avec les équipes issues des -15 Réserves en 34 poules de 6 lors d'une 2nde phase à l'issue de laquelle la 1ère équipe de chaque poule sera qualifiée pour la finale régionale.

Les meilleures équipes suivantes accèderont au niveau -15M Honneur Classique lors de la 2<sup>nde</sup> phase. Elles seront réparties avec les équipes issues des -15 Réserves en 4 poules de 6.



Les équipes non maintenues à l'issue du brassage rejoindront le niveau Division lors de la 2nde phase. []  RP AURA -15M 4. Accession  Les équipes participant à la 2ème phase -15M Exc accéderont en -17M Exc la saison suivante selon les modalités de classement de ce championnat et qui concernent 1 à 3 équipes par poule -15M Exc.	
RP AURA -17M Composition saison suivante  Ordre de priorité des équipes retenues en -17M:  1. Reléguées de -18CF, 2. Ayant participé à la poule haute -17M sans accéder en - 18CF, 3. Ayant participé à la poule -15M Excellence Réserves, 4. Ayant terminé 1ère de poule -15M Honneur Réserves.	



			5. Ayant terminé 1 <sup>ère</sup> des poules -15 <u>M</u> Excellence	
			AURAClassique,	
			6. Ayant terminé 1 <sup>ère</sup> _ <sub>7</sub>	
			<del>puis 2 de</del> , de leur	
			poule basse de -17M,	
			7. <u>Ayant terminé 2<sup>ème</sup> de</u>	
			poule -15M Honneur	
			Réserves, 8. Ayant terminé 2 <sup>ème</sup>	
			des poules -15M	
			Excellence	
			AURAClassique,	
			9. Ayant terminé 2 <sup>ème</sup> de	
			leur poule basse de -	
			<u>17M,</u>	
			10. Ayant terminé 3 <sup>ème</sup> de	
			-15 <u>M</u> <del>Excellence</del>	
			Honneur	
			AURARéserves,	
			11. Ayant participé à la poule basse -17M,	
			12. Ayant participé à la	
			poule -15M Honneur	
			<u>Réserves,</u>	
			Accédant en championnat de	
			France	
COC	Barrage +16 d'accession nationale	La ligue n'a plus que 2 accessions adultes vers le niveau national.	RP AURA , PNM & N3F – 4. Accessions	Avis favorable ; présenté lors de l'AG

Mis en forme : Exposant



			I	1
		Les compétitions en 2 poules demeurent nécessaires au regard de la géographie.	Le meilleur 1er sera déclaré champion de ligue.	
		L'accession d'une équipe par poule apparaît logique dès lors que les équipes concernées sont les 2 meilleures éligibles au classement final.  Lorsque ce n'est pas le cas, un barrage d'accession représenterait une belle opportunité tant sportive, qu'évènementielle.  Pour valider les 2 accessions d'une même poule, le barrage serait toujours nécessaire.	En application des modalités de classement, les 2 meilleures équipes éligibles accèdent au niveau supérieur, sauf si elles proviennent de la même poule. Dans ce cas, la meilleure équipe éligible accède au niveau supérieur, tandis qu'un barrage d'accession oppose la seconde candidate à la meilleure équipe éligible de l'autre poule. Le vainqueur de ce barrage accède au niveau supérieur.	
			La meilleure équipe éligible de chaque poule accèdera au niveau supérieur. Ensuite et en application des modalités de classement, l'éventuelle 3ème accession revient la meilleure équipe éligible restante.  Ensuite, si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement la remplace.	
coc	Surclassement adulte au plus bas niveau (règlement fédéral)	Les joueuses qui ne peuvent pas évoluer en -18 ont la possibilité d'être	RG FFHB Art 36.2.5	Le CA ne souhaite pas le changement et



		surclassées au plus bas niveau de jeu en +16, qu'elles aient 15 ans ou 16 ans.  Les joueurs de 16 ans également, mais ceux de 15 ans non.  Les surclassements permettent à toutes les -18 d'avoir une possibilité d'évoluer en senior, tandis qu'une partie des garçons se trouve réglementairement bloquée pour une saison, typiquement à leur entrée au lycée : une année d'âge avec une forte déperdition de licenciés, que ce vœu propose d'atténuer tout en rétablissant un caractère universel de droit d'accès égal à la pratique.  En effet il n'y a aujourd'hui plus d'écart d'âge entre les compétitions adultes masculines et féminines.  Un certificat médical demeure nécessaire dans tous les cas.  Proposer de rectifier l'inégalité, sinon en expliciter la raison svp.	Les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 15 et 16 ans, dont le nombre est inférieur [], dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, peuvent être autorisés à évoluer en compétition territoriale adulte des plus bas niveaux	le vœu ne sera pas présenté
coc	Surclassement adulte au plus bas niveau (règlement fédéral)	Les lycéens dont le club ne comporte que 6 licenciés doivent règlementairement interdire de compétition ce 6ème licencié faute de pouvoir engager une équipe en compétition dans sa catégorie d'âge.  On observe que les clubs s'engagent en compétition -18 à partir de 10 licenciés	RG FFHB Art 36.2.5  Les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs [], dont le nombre est inférieur ou égal à cinq sept, dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, peuvent	Vœu recevable et sera présenté lors de l'AG pour ensuite transmission au niveau fédéral



		(minimum 9 Lempdes -18F) dans la catégorie (300 équipes).  Les FDME montrent que le 7 <sup>ème</sup> joueur le plus assidu d'une équipe participe typiquement à 75% des rencontres d'une saison.	être autorisés à évoluer en compétition territoriale adulte des plus bas niveaux	
		À cet âge, le taux de création de licences en AURA est réduit à 10%, à l'inverse des catégories les plus jeunes, où il se situe autour de 25%. Proposer en conséquence de monter la limite <u>fédérale</u> d'effectif de 5 à 7 joueurs pour autoriser des surclassements au plus bas niveau adulte		
Roanne Riorges	Diminuer les déplacements en M13 AURA	Eviter à des équipes de faire plus de 7h de voiture pour un match de 40 minutes, difficulté à trouver des parents et managers pour le déplacement, fatigue inutile pour les joueurs	Quand deux équipes sont très éloignées dans une même poule, remplacer cette opposition directe par deux plateaux (matchs aller retour) avec une troisième équipe de la poule.  Exemple: Plutôt que de jouer Roanne / Aurillac et Aurillac / Roanne  Jouons à Pérignat deux fois en plateau à 3 équipes	Non présenté à l'AG. La COC prendra ces paramètres dans la mesure du possible
Roanne Riorges	Limiter le nombre de descente en prenationale masculine	<ul> <li>Cette saison, les équipes de N3 masculine de la région AURA sont réparties sur 3 poules</li> </ul>	Limiter le nombre d'accessions d'excellence en	Avis défavorable ; trop



		<ul> <li>(1,6,7). Il pourrait donc y avoir potentiellement 7 descentes de N3.</li> <li>Malgré la limitation à 2 montées de PN en N3 (voté lors de la précédente AG), la COC a maintenu 2 montées par poule d'excellence en PN</li> </ul>	PN en fonction du nombre de descente de N3.  3 ou 4 descentes maximum par poule par exemple.	d'implications en cascade
		DONC Si 7 descentes de N3 en fin de saison, il pourrait donc y avoir 11 descentes de prénationale (sur les 2 poules) donc on fait descendre un 7 <sup>ème</sup> de poule pour faire monter un deuxième!		
St Maurice L'Exil	Equité sportive	Championnat régionaux faussés par les descentes d'équipe une, évoluant dans les championnats nationaux et ceci jusqu'aux dates de brûlage.	Soit aligner les calendriers régionaux sur les dates des championnats fédéraux, soit imposer une liste de joueurs brûlés d'office	Avis défavorable et non présenté en AG
St Mamet	Création Niveau -17 excellence et division en féminin au lieu de -18	Motivation du vœu: Se caler comme le niveau national (-17 France)  Les générations peuvent se suivre tout le temps et permette un travail collectif de longue durée de -9 à-11 à -13 à -15 à-17.  Donne une vraie importance a de réelles confrontations sans les années qui peuvent jouer en P16 et -18 ce qui est	Elimination de la catégorie - 18F Excellence et Division AURA. Création des catégories -17F Excellence et Division AURA	Concerne peu de personne Vœu non retenu mais à retravailler par la COC



compliqué pour les premières années de -18.	
Les dernières années d'âge en -18 qui sont en terminal par exemple l'année prochaine pourront obligatoirement jouer qu'en P16 ce qui favorise l'intégration tant que celles-ci sont au lycée et non dans les universités et gagneront en confiance.	
Pour le club on facilite le choix chaque année que faire des dernières années de catégorie ? Puisqu'il y aura toujours les 3 années d'âge au choix. Cela évitera le nombre de demande de dérogation.	
Pour le club on se creusera moins la tête de savoir que faire des joueuses par exemple la saison prochaine des 2010.	
L'engagement des équipes sera plus facile ainsi que le niveau de jeu division et Excellence.	
Je reste persuadé qu'il n'y aura pas moins d'équipes tout au contraire car les niveaux seront équilibrés et les clubs seront plus confiant.  Le niveau -17 sera plus intéressant (surtout excellence) car toutes les équipes ne peuvent pas intégrer la -16 AURA et il permettra aux premières	
années de s'exprimer beaucoup mieux ainsi que pour les filles du PPF.	



	Budget 2024  RECETTES DEPENSES				
Base 44 000 licenciés	DETAILS	TOTAL	DETAILS	TOTAL	<b>SOLDE 2024</b>
	DE ITALES	TOTAL	DETAILS	TOTAL	
Redevances		2 389 380		1 206 116	1 183 264
Licences / Adhésion					
Licences FFHB	1 069 524		1 069 524		
Adhesions ligue	941 274				
Mutations	260 000		95 760		
Affiliations	118 582		40 832		
Services Généraux		0		537 887	-537 887
Salaires et charges sociales			204 709		
Formation des salariés			5 000		
Frais de fonctionnement			238 234		
Dot aux amortissements			84 944		
Clubs irrecouvrable+ clubs douteux			5 000		
Commission Sportive		132 435		50 260	82 175
Salaires et charges sociales			43 974		
Sous traitance RH			720		
Frais de fonctionnement			3 716		
Dotations Sportives			2 850		
Dotations Partenaires			-1 000		
Engagements	132 435				
Amendes	0				
Commission Arbitrage		108 939		182 689	-73 750
Frais Gestion Arbitrage	47 790				
Subvention Région contrat d'objectif	3 000				
FFHB CTI	12 774				
Mise à disposition FFHB	4 500				
Salaires et charges sociales			94 742		
S-Traitance RH - Prestataires			22 172		
S-Traitance RH - Comités			9 306		
Frais de fonctionnement			49 989		
			6 480		
Formation arbitres	40 875				
Commission Discipline		0		38 122	-38 122
Salaires et charges sociales			25 950		
Frais de fonctionnement			12 172		
Performance Sociale		83 674		179 837	-96 163
Salaires et charges sociales			79 775		
S-Traitance RH - Prestataires			2 500		
S-Traitance RH - Comités					
Frais de fonctionnement			25 336		
Dotations tenues sportives			30 750		
FFHB CTI	50 468				
Reversements aux comités CTI			41 476		
neversements dux connes en					
Subvention région contrat d'objectif	7 000				



	RECETT	RECETTES DEPENSES			
Base 44 000 licenciés	DETAILS	TOTAL	DETAILS	TOTAL	<b>SOLDE 2024</b>
Stages Vacances		279 355		283 348	-3 993
Stage Hauteville 3 semaines - 120 enfants / semaine	211 180				
Salaires et charges sociales			30 924		
S-Traitance RH - Prestataires			38 605		
S-Traitance RH - Comités					
Dotations tenues sportives			9 754		
Dotations partenaires			-6 900		
Frais de fonctionnement			145 946		
Stage Chamousset 2 semaines 50 enfants par semaine					
Salaires et charges sociales	68 175		16 708		
S-Traitance RH - Prestataires			9 595		
S-Traitance RH - Comités					
Frais de fonctionnement			37 966		
Dotations tenues sportives			750		
Dotations partenaires			0		
botations partenaires					
Communication Evènements		3 550		123 989	-120 439
Salaires et charges sociales		3 330	133 414	123 303	-120 439
			10 175		
Frais de fonctionnement	1 200		10 175		
Fonds Privés	1 200				
U19	2 350				
DotationsSportives			400		
Dotations Partenaires			-20 000		
Equipes de France		41 500		0	41 500
EDF Féminins / Masculins	40 000				
Pôle emploi	1 500				
InterPôles Féminin		150 684		155 807	-5 123
Contribution FFHB	128 684				
Refacturations délégations	6 000				
Subvention région contrat objectif	2 000				
Subvention agglo Valence	7 000				
Subvention Départ Valence	7 000				
Coûts salariaux			19798		
Sous-traitance RH					
Frais de fonctionnement			140 509		
Dotations tenues sportives					
Dotations partenaires			-4 500		
Tournoi Beach		25 061		46 635	-21 574
Billeterie	14 800			10 000	
FFHB CTI	2 261				
Subvention Région contrat d'objectif	8 000				
	8 000				
Mise à disposition du personnel auprès de la FFHB			10.400		
Salaires et charges sociales			10 490		
S-Traitance RH - Prestataires			7 268		
S-Traitance RH - Comités					
Frais de fonctionnement			22 277		
Reversements clubs beach			6 000		
Dotations tenues sportives			600		
Dotations partenaires			0		
Commission finances		0		161 838	-161 838
Salaires et charges sociales			157 176		
S-Traitance RH - Prestataires					
Frais de fonctionnement			4 662		
Commission Statut et Règlements				8 891	-8 891
Salaires et charges sociales			7 487		
Frais de fonctionnement			1 404		
				1 450	-1 450
Commission médicale					
Commission médicale Salaires et charges sociales			1 450		

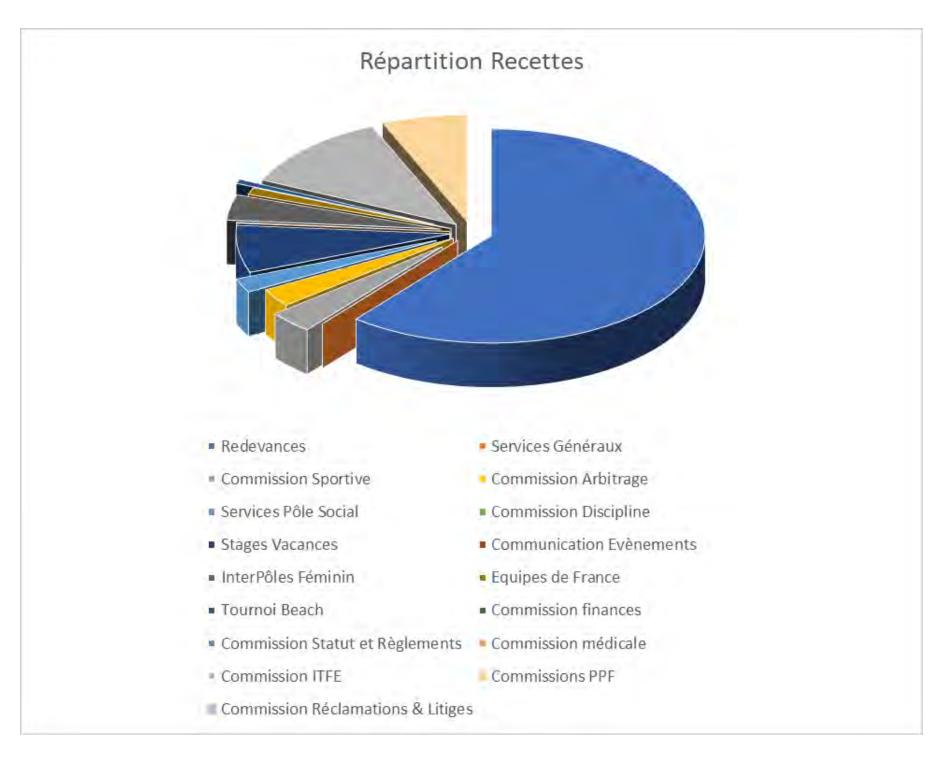


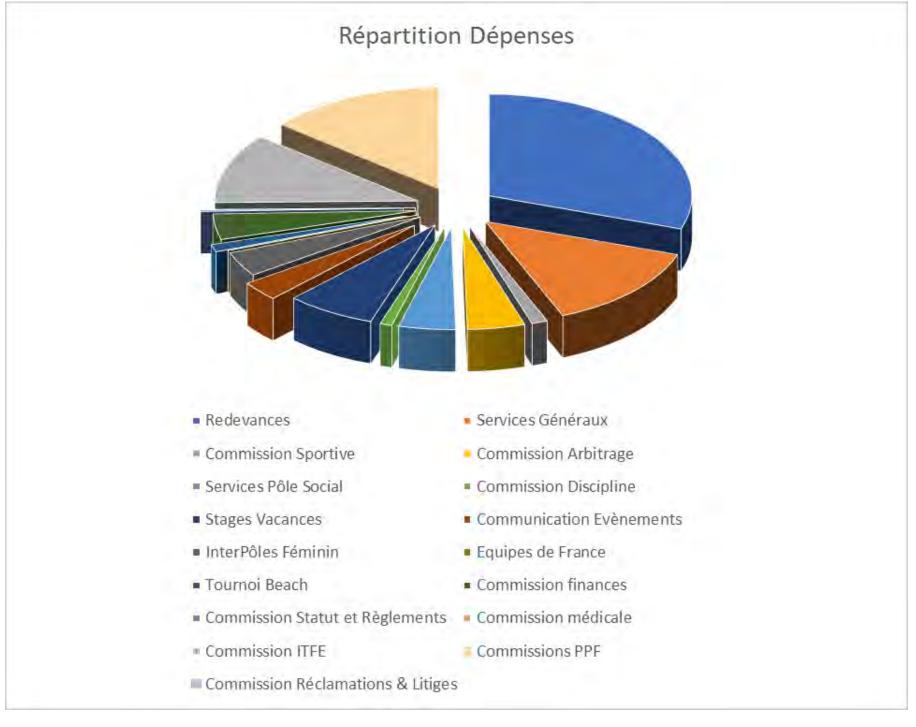
Page 44 000 Haaraida	RECET	RECETTES		DEPENSES	
Base 44 000 licenciés	DETAILS	TOTAL	DETAILS	TOTAL	SOLDE 2024
Commission ITFE		458 792		443 424	15 368
Recettes Formations Modulaires	99 500				
Recettes Formation Professionnelles	262 000				
CFA (ADASA) - Aide à la performance	61 500				
Mise à disposition du personnel auprès de la FFHB	6 000				
inise a disposition da personner dapres de la TTTIB	0 000				
FFHB CTI	11 792				
Subventions région contrat d'objectif	3 000				
Subvention ANS PSF	15 000				
Salaires et charges sociales			274 309		
S-Traitance RH - Prestataires			125 000		
S-Traitance RH - Comités					
Frais de fonctionnement			42 978		
Dotations tenues sportives			1 137		
Commissions PPF		252 716		561 441	-308 725
ETR					
FFHB CTI	42 230				
Reversements CTI aux comités			42 230		
Mise à disposition personnel FFHB	25 755				
Salaires et charges sociales			21 900		
S-Traitance RH - Prestataires					
S-Traitance RH - Comités					
Frais de fonctionnement			14 893		
PPF Masculin					
FFHB CTI	31 673				
Subventions ANS Accession	26 100				
Subventions Région (filière excellence)	9 000				
Participation Familles	17 000				
Salaires et charges sociales			202 521		
S-Traitance RH - Prestataires			26 573		
S-Traitance RH - Comités					
Frais de fonctionnement			18 402		
Dotations tenues sportives			10 436		
Dotations Partenaires			0		
PPF Féminin	24 672				
FFHB CTI	31 673				
Subventions ANS Accession	16 900				
Subventions Région (filière excellence)	9 000				
Participation Familles	20 525		44 707		
Salaires et charges sociales			44 797 75 402		
S-Traitance RH - Prestataires			75 402		
S-Traitance RH - Comités			24.225		
Frais de fonctionnement			31 365		
Dotations tenues sportives			13 517		
Dotations Partenaires			0		



Base 44 000 licenciés	RECET	RECETTES		DEPENSES	
Base 44 000 licencies	DETAILS	TOTAL	DETAILS	TOTAL	<b>SOLDE 2024</b>
Détection / Sélection Masculin					
FFHB CTI					
Subventions ANS PSF	5 000				
Subventions Région Contrat d'objectif	2 000				
Subvention OFAJ (Franco-Allemand)	4 430				
Salaires et charges sociales					
S-Traitance RH - Prestataires			5 626		
S-Traitance RH - Comités					
Frais de fonctionnement			25 467		
Dotations tenues sportives			1 600		
Dotations Partenaires			0		
Détection / Sélection Féminin					
FFHB CTI					
Subventions ANS PSF	5 000				
Subventions Région Contrat d'objectif	2 000				
Subvention OFAJ (Franco-Allemand)	4 430				
Salaires et charges sociales					
S-Traitance RH - Prestataires			8 318		
S-Traitance RH - Comités					
Frais de fonctionnement			16 472		
Dotations tenues sportives			1 922		
Dotations Partenaires			0		
Commission Réclamations & Litiges				457	-45
Salaires et charges sociales			457		
Carra	atal	2.026.006		2.002.404	
Sous t Résultat exercice comptable	Utdi	3 926 086 56 105		3 982 191	0
Fonds associatifs		20 105			U
	anol				
Résultat prévision		3 982 191		3 982 191	









## **Composition du COPIL**:

Représentants Comités : Jean-Pierre DEFOUR (42) – Franck ROBERT (26/07)

Représentants Clubs : Michel BATAILLER (ALBERTVILLE UGINE) – Bernard BERTRAND (Montélimar)

<u>Elus</u>: <u>Eliane HARENT(référent ANS)</u> - Bernard GALLET (ITFE) - Stéphanie AURAMBOUT (Performance Pôle Social)— Sophie BRECHET (Performance Pôle Social), Valérie CORDURI-DAVIET (Président Cn Statuts et règlements)

Le principe de travail est celui-ci : les dossiers sont répartis par département des structures, un binôme par département

Cette présentation ne concerne que la partie ANS Projets Pour le volet apprentissage, sur le territoire ce point est traité par le biais des aides de l'état (comme l'an dernier) Pour le volet emploi, la référente est Valérie Corduri-Daviet



#### Le calendrier :

- 18/03/2024 début de campagne
- 23/04/2024– fin de campagne
- 24 avril au 21 mai 2024 étude des dossiers par le COPIL territorial
- 22 mai au 9 juin 2024 prise en charge par le COPIL National
- 10 juin 2024 transmission à l'agence nationale du Sport
- Juillet / août : paiement

Date limite de restitution des comptes rendus d'activité et financiers de la campagne 2023 : 30 juin 2024

L'enveloppe PSF dédiée au handball se monte à 3 110 300 €, soit 0,75 % de moins que l'an dernier,

Chaque territoire dispose de son enveloppe, celle de AURA est de 263 253 € pour 244 825 € l'an dernier.

Sur cette enveloppe et après sondage auprès des clubs une enveloppe complémentaire de 12 441,45 € (Animations Vacances JO) a été mise en place



Les clés de répartition des enveloppes par l'ANS fédérale sont les suivantes :

- Nombre de licenciés sur le territoire (pour 50 %)
- Nombre de clubs sur le territoire (pour 20 %)
- Nombre de comités dans le territoire (pour 15 %)
- Ratio du nombre de clubs demandeurs à N-1 par rapport au nombre de club du territoire (pour 15 %)

Le comité de pilotage lors de l'étude des différents dossiers doit prendre en compte, en plus des critères classiques (complétude du dossier quant aux documents fournis, cohérence du projet / projet associatif, cohérence du budget du projet / budget de la structure, ...), les critères mis en place par le COPIL (aide au maximum à 50 % de l'action, sauf pour les actions dans les écoles où le rapport peut être plus important), mais aussi les points suivants :

- √ 50% a minima consacrés au soutien des actions des clubs, soit 131 127 €
- ✓ Une attention particulière doit être porter sur les actions de toute forme de violence
- ✓ Nous devons nous approcher de 20 % de l'enveloppe totale sur la féminisation, et 8 % pour le para-and
- ✓ Financement de l'accession territoriale, la demande devra être plafonnée à 15 % de l'enveloppe total,

Le COPIL territorial fait la répartition suivante 50 % clubs, 25 % comités et 25 % ligue, toutefois lors du COPIL de lancement avril il a été décidé que si au moins 60 clubs faisait une demande cette répartition serait revue.



## Les priorités par thématiques sont les suivantes

- ✓ Développement de la pratique des handballs :
  - ✓ baby hand, handfit, hand à 4, beach, handfauteuil, handsourd
  - ✓ Sport santé (lien avec les établissements de santé comme les EHPAD)
  - ✓ Augmentation du nombre de licenciés
  - ✓ Inscrire le handball comme une pratique sociale et inclusive
  - ✓ Créer des liens avec le milieu scolaire et parascolaire
- √ Féminisation
  - ✓ Augmenter le nombre de licenciées pratiquantes / dirigeantes / arbitres / ....
- ✓ Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté
  - ✓ Favoriser l'insertion / réinsertion sociale et professionnelle
  - ✓ Luttes contre les discriminations
  - ✓ Inciter les jeunes à aller sur le rôle de dirigeant bénévole



- ✓ Formation encadrement (comités / ligue uniquement)
- ✓ Accession PPF (comités / ligue uniquement)
  - ✓ Aides aux actions de détection
  - ✓ Participer aux financements des sites d'accessions de catégorie 2

La mise en place d'indicateurs permettant de faire l'évaluation des projets est souhaitable

## Pour les clubs 3 projets possibles, pour les comités et la ligue 5 projets possibles

Pour chaque club demandeur l'enveloppe minimale ne peut être inférieure à 1 500 €, sauf pour les zones en ZRR et QPV

Le COPIL est en phase finale d'étude des dossiers Le découpage est ainsi (quasi stable en nombre) :

- 9 comités ont fait une demande
- 47 clubs ont fait une demande dont 1 uniquement sur les JOP
- 6 Clubs ont été retenus sur l'action JOP



## Affectation provisoire pour les clubs, par département, sur le volet ANS PSF :

Département	-	Développement de la pratique	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Promotion du sport santé	Total général
Ain		3 500	2 800	1 500	7 800
Allier		1 500			1 500
Ardèche		7 500		2 000	9 500
Cantal		3 000			3 000
Drôme		10 400	3 600	1 000	15 000
Haute-Loire		9 000	1 000	2 100	12 100
Haute-Savoie		8 700	1 450		10 150
Isère		9 000	1 000	1 000	11 000
Loire		21 400	1 400	1 000	23 800
Puy-de-Dôme		2 450	2 450		4 900
Rhône		12 800	1 300	2 700	16 800
Savoie		3 500	1 500		5 000
Total général		92 750	16 500	11 300	120 550

Les affectations provisoires clubs / comités permettent d'afficher :

- 18,38 % sur des projets orienté « féminin »
- 11,39 % sur le para-sport
- 150 actions cette année ont été étudiées

Un COPIL final se tiendra début de semaine prochaine afin de finaliser les affectations et saisir les montants proposés